



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFÈTE DE LA LOZÈRE

Communiqué de presse

Mende, le 1^{er} juin 2018

APPEL A CANDIDATURE **Relatif aux mesures de protection des Troupeaux**

Dans le cadre du nouveau plan national «Loup» 2018-2023, un appel à candidature est lancé permettant de financer les mesures de protection des troupeaux.

L'objectif est de permettre aux éleveurs de solliciter des aides pour l'acquisition d'équipements ou la mise en œuvre de dispositions pour la protection des troupeaux.

Madame la Préfète a modifié le 31 mai 2018 l'arrêté portant délimitation des zones d'éligibilité aux mesures de prévention des attaques de grands prédateurs sur les troupeaux domestiques (cercle 1 et cercle 2) pour l'année 2018.

De ce fait une nouvelle zone est classée en cercle 1 (voir carte ci-jointe) où le gardiennage est éligible.

Pour être éligibles les dossiers de demande d'aide au gardiennage doivent être déposés après le 31 mai 2018, ceux qui ont été déposés avant cette date doivent être repris pour respecter le nouveau zonage du 31 mai 2018.

Sont éligibles au dispositif les troupeaux ovins et caprins situés sur tout le département.

Les dispositifs de protection pouvant être subventionnés en cercle 2 sont : les chiens de protection, les clôtures électrifiées, l'accompagnement technique, l'analyse de vulnérabilité ; auxquels on ajoute en cercle 1 : les parcs de pâturage électrifiés et le gardiennage, selon les modalités précisées dans la notice d'information jointe à l'imprimé de demande d'aide.

La demande de subvention et la notice d'information sont à retirer auprès de :

DDT de la Lozère
Service Economie Agricole
4 Avenue de la Gare
BP 132 – 48005 MENDE

adresse mail : serge.grasset@lozere.gouv.fr
geraldine.gely@lozere.gouv.fr

Téléphone : 04.66.49.41.00 ou 04.66.49.45.61 ou 04.66.45.31.18

Les documents peuvent également être téléchargés à l'adresse suivante :

<http://www.lozere.gouv.fr/Politiques-publiques/Agriculture-et-Foret/Agriculture/Pastoralisme-Loup>

Seules les demandes déposées avant la mise en place des mesures de protection seront instruites par la DDT.

Dépôt des dossiers du 1^{er} juin au 12/07/18 dernier délai.

Contact presse : Géraldine BERNON –Préfecture – Cabinet/Communication
Tél. : 04-66-49-60-56- OU 06-74-57-49-65 / mël : geraldine.bernon@lozere.gouv.fr

Site Internet : www.lozere.gouv.fr